



## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du Règlement numéro 1209-1**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 26 janvier 2026, le Règlement numéro 1209-1 modifiant le Règlement 1209 créant une réserve financière pour pourvoir aux dépenses entourant la captation et le traitement des eaux usées de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1209-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce dix-huitième jour du mois de février deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate  
Ville de Montmagny